

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Les revendications des Aveugles de Guerre. — Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 Novembre 1926.

Informations

Les délégations de l'Union. — Pour nos camarades Alsaciens-Lorrains. — De la part des « Amis des Soldats Aveugles ». — A vendre. — Proposition intéressante. — Lettre du camarade Lacotas. — Quelques conseils du camarade Morand. — Pour augmenter vos revenus. — Aux pensionnés de la guerre. — L'Almanach du combattant.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 30 octobre 1926. — Légion d'honneur. — Changements d'adresses des camarades.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

89606

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU ;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;
M. le général BALFOURIÉ ;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;
Mme Marthe BRANDÈS ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER ;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;
M. COTTIN, notaire honoraire ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUCCO, médecin-inspecteur ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ministre du Travail et de l'Hygiène ;
Miss GRASS HARPER ;
Miss WINIFRED HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
Mme Géo KESSLER ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, sénateur ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMBIL, député ;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des
Avocats ;
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
M. VALLERY-RADOT ;
M. Constant VERLOT, député ;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

Les Revendications des Aveugles de Guerre

Article de M. Gerville-Réache, paru au journal *Le Matin*
du 15 novembre 1926

L'Union des Aveugles de Guerre a tenu, hier, à la Sorbonne, sa huitième assemblée générale. Autour de M. Scapini, le jeune et énergique président de l'Union, avaient pris place M. Izaac, président honoraire, le secrétaire général, M. Conan, et les membres du Conseil d'administration. Le Comité d'action, dont le concours si utile n'a jamais été marchandé à cette Union des plus douloureuses victimes de la guerre, était représenté par deux de ses membres les plus dévoués, Mlle Arbel et le baron de Traversay.

À l'Assemblée générale allaient être soumis les résultats des travaux opiniâtres des Commissions de l'Union sur la législation des Aveugles.

Au premier plan de leurs revendications, avant même de penser à leur propre sort rendu pourtant si précaire par la hausse des prix de toutes choses, les Aveugles ont placé la préoccupation du sort de leurs compagnes, de celles qui ont borné désormais leur horizon, au cercle étroit où tâtonnent les chères mains inconscientes. Ils réclament pour elles une nécessaire amélioration de leur sort, c'est-à-dire qu'au décès de ceux qui ont tout donné au pays, leurs veuves touchent au moins la pension des veuves de tués à l'ennemi.

Les Aveugles de guerre demandent aussi que sans spécification de date, leurs enfants et ceux de tous les grands invalides de guerre soient, suivant une proposition du colonel Picot — d'ailleurs votée par la Chambre — reconnus comme pupilles de la nation.

Un vœu demandant l'assimilation des ascendants des grands invalides et Aveugles de guerre aux ascendants des morts de la guerre, et ce fut de la part du trésorier de l'Union, M. L'Évesque, un émouvant appel à la solidarité du public en face de l'immense détresse de ceux que la guerre a murés dans une nuit sans fin.

Après l'Assemblée générale, un grand et fraternel banquet réunissait les membres de l'Union. Ce banquet, M. Louis Marin, qu'accompagnait son chef de cabinet, M. Lorrain, le présidait.

Au dessert, M. Scapini, avec cette éloquence prenante qui brille de tout l'éclat d'une pensée que la cécité douloureuse réfléchit sur

elle-même a tracé pour ceux qui portent en eux une blessure plus cruelle que les autres : la perte des espérances et de leur liberté, leur rôle social dans la nation et leur rôle particulier dans la grande famille des victimes de la guerre.

Après lui, le colonel Fabry, député de Paris, au milieu de chaleureux applaudissements, affirma la sollicitude du Parlement pour les Aveugles de guerre.

Enfin, M. Louis Marin, qu'allait saluer une ovation aussi spontanée que chaleureuse, affirma sa volonté de faire, dans le cadre des humaines possibilités, aboutir les légitimes revendications de ceux qui ont payé de leur bonheur et de leur liberté, la liberté et le bonheur de tout ce qui en France rit, s'amuse, espère...

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale

du 14 Novembre 1926

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.

Sont présents :

Membres du Comité d'action :

M. de Traversay, président; Mlle Arbel, vice-présidente; Mmes Chevalier, Contamin, de Grothaus-Gernandt, Levy-Weiss; MM. Bloch, Meynadier.

Membres du Conseil d'administration :

Scapini, Conan, Courteix, Grillet, Noireaux, L'Evesque, Bardoux, Bertrand, Bloncourt, Bois, Cabasson, Dufourc, Favret, Fauvel, Goubin, Izaac, Lagarde, Lauté, Malgat, Robert (Maurice).

Groupes régionaux :

Biray (Bordeaux), Lagarde (Limoges), Planquette (Nord), Robert (Maurice) (Privas).

Sections départementales :

Angot (Seine-Inférieure), Gerbelli (Rhône), Leyeau (Maine-et-Loire), Satgé (Tarn), Seguy (Haute-Garonne), Sibiril (Finistère), Versini (Rhône).

Camarades :

Agutte, Alloï, Amar, Andrieux, Bailly, Ballu, Barrat, Bataille, Beauval, Becker, Bellettre, Benel, Berthet, Bidaud, Blondell, Bonne-cuelle, Bonnichon, Bony, Boudant, Bouillard, Bourbon, Briand, Brice, Briffaut, Brusson, Bur, Cantara, Cardot, Cariou, Caron (Ovide), Cas-sar, Cère-Labourdette, Charlat, Charmillon, Charpentier, de Chatil-lon, Chaumerac, Chauvel, Chenenaille, Chomarac, Christophe, Cla-dier, Clément (René), Cochet, Cohen, Cohn, Colas, Colombel, Cor-dier, Coué, Couesnon, Courtas (Emile), Couteau, Cressant, Cresson, Desgrippes, Desmons, Donzelot, Doré, Douillet, Drapeau, Drion, Du-bost, Ducornet, Ducouret, Dunan, Dupont, Erb, Epstein, Evrat, Falaise, Faustch, Fauvel, Fayolle, Feuilleul, Francart, François, François (Elie), Freding, Gable, Galas, Garcelon, Gérard, Gerbelli, Giroir, Gilles, Grahber, Gravet, Gréard, Grillet, Groussier, Gudefin, Guéry, Guillam, Guittad, Guth, Guyollot, Hennebiq, Héri-tier, Hervoir, Hubert (G.), Jannin (Léon), Jeannin (René), Jougue-laird, Julia, Karli, Kobb, Laurent, Lavour, Leblond (Auguste), Leblond (I.), Le Cam, Lefebvre (Ch.), Lenglare, Leriche, Le Stang, Loiseau (A.), Lorrain, Malgat, Malingre, Mansion, Mansuv, Marie, Martin (Paul), Masson, Mazeaud, Médard, Messant, Michel (A.), Michon, Millet, Mitault, Morel (Mathurin), Mougenel, Muller, Mus-quar, Noel (Henri), Panterne, Pernoo, Pérot, Petitjean, Petrucci, Peu-chamiel, Poezevara, Planquette, Prune, Ramelot, Raverne, Riou, Robillard, Rochelet, Roger, Roget, Rost, Rousseau, Rov (Georges), Royer, Saillot, Saint-Gérand, Saint-Yves, Sabier, Sabin, Satgé, Schneider, Seebacher, Shoettel, Seceh, Séguin, Seguy, Sibiril, Sklarg, Serveys, Simon, Souverain, Tafforin, Thibault, Tihon, Tremege, Tru-chot, Thuillier, Vallier, Vandersteenem, Vaxelaire, Véron (Félix), Véron (Louis), Videmont, Wattier, Webber.

Soit un total de 212 membres présents.

1.225 camarades s'étaient fait représenter par :

Scapini (435 voix); Izaac (107); Conan (106); Noireaux (78); Favret (51); Fauvel (47); Amar (38); Bois (35); Bertrand (50); Mar-tin (Paul) (21); Grillet (20); Seguy (19); Sibiril (16); Bardoux (14); Cabasson (12); Angot (11); Muller (11); Laffargue (10); Lagarde (9); Versin (9); Satgé (9); Guillam (8); Biray (8); Lauté (8); Leyeau (6); Virot (6); Brusson (5); Courteix (5); Derunder (5); Du-fourc (5); Gudefin (4); Arnault (3); Desgrippes (3); Fossati (3); Fran-çois (3); Malgat (3); Sabier (3); Estienne (2); Guillbot (2); Prune (2);

Planquette (2); Rochelet (2); Saillot (2); Toutain (2); Weber (2); Bellesœur (1); Cardot (1); Cassart (1); Gouble (1); Collot (1); Colombel (1); Dubois (1); Faille (1); Fautsch (1); Goubin (1); Guth (1); Lebrun (1); Lallemand (1); Laurent (1); Langlard (1); Nicolai (1); Notin (1); Pierot (1); Petitjean (1); Parent (1); Renault (Louis) (1); Robert (Maurice) (1); Simon (1).

Le Président renouvelle à M. le Recteur de l'Académie de Paris tous ses remerciements pour avoir bien voulu mettre une cinquième fois l'une des salles de la Sorbonne à la disposition de notre groupement.

1° *Rapport moral.*

Adopté à l'unanimité, sans discussion.

2° *Rapports financier et des commissaires aux comptes.*

Rapport des commissaires aux comptes :

« Messieurs,

« Vous nous avez fait l'honneur de renouveler notre mandat de commissaires aux comptes lors de votre Assemblée générale du mois de novembre 1925.

« Nous venons vous rendre compte de notre mandat.

« Nous avons vérifié les comptes qui vous sont soumis, nous nous sommes livrés au pointage de vos livres, vos services ont bien voulu nous fournir toutes les explications qui nous étaient nécessaires, les pièces comptables ont été mises à notre disposition. Nous nous plaisons à vous certifier que les écritures sont tenues d'une façon très régulière et que le bilan qui vous est soumis est la reproduction exacte de votre situation au 31 août 1926.

« Vous connaissez tous le rapport détaillé et clair de votre si dévoué trésorier, nous pensons que tout commentaire serait superflu.

« Votre trésorier jette un cri d'alarme, il vous montre l'urgence qui est une loi générale de compression des dépenses, il insiste sur la nécessité de créer des ressources nouvelles augmentant les disponibilités. Nous sommes en parfait accord avec lui et nous nous permettons de demander à votre Conseil d'administration qui ne vous marchandé ni son temps, ni son dévouement, de vouloir bien étudier de près les postes d'immobilisation. Il trouvera, certes, le moyen d'arriver à rendre disponible tout ou partie de certains postes actuellement bloqués.

« Nous pensons aussi qu'il pourrait, par la suite, limiter les amor-

« tissements, étant donné la plus-value de certains de vos comptes d'actif.

« En terminant son rapport, votre trésorier vous dit que si une politique financière faite de prudence s'impose à vous, l'avenir ne saurait vous troubler.

« Nous sommes absolument du même avis, et nous vous répétons avec lui : soyez sans inquiétude.

« Nous vous invitons, Messieurs, à ratifier le bilan et le compte de pertes et profits qui vous sont soumis par votre Conseil d'administration.

« Paris, 8 novembre 1925.

« BLOCH, MAYER. »

Le président remercie le trésorier et MM. les commissaires aux comptes de leur importante et précieuse collaboration.

Ces deux rapports sont adoptés à l'unanimité, moins une voix, celle de Tihon.

3° *Pensions.*

Le président expose aux camarades les démarches accomplies, qui ont abouti à l'inscription au budget de 1927 des crédits nécessaires pour augmenter de 3.000 francs l'allocation 5 bis, spéciale aux grands mutilés.

L'exposé du président est approuvé par l'Assemblée générale tout entière.

4° *Cotisations.*

Le président annonce que les Commissions préparatoires, au cours de leurs séances, ont demandé que le taux de la cotisation soit porté de cinq à dix francs.

Après les observations de Cère, Labourdette, Charlat, Jannin, Seguin, on procède au vote.

Ont voté contre : Carriou, Chomarot, Evrat, Loizeau, Vaxelaire.
Adopté.

5° *Action extérieure.*

Le président fait part des travaux et des résultats acquis par la Conférence Internationale des Anciens Combattants à Genève. Il indique tout l'intérêt qu'il y a à se faire représenter à celle projetée par la F. I. D. A. C. à Luxembourg.

Le camarade Bloncourt dépose la motion suivante :

« Les Aveugles de Guerre Français, réunis en Assemblée générale ordinaire, le dimanche 14 novembre 1926, après avoir entendu le rapport de leur président sur l'action extérieure de leur Association et notamment les explications fournies sur la Conférence Internationale de Genève au cours de laquelle un contact utile a été pris avec les Aveugles de Guerre de différentes autres nations,

« Considérant que c'est un devoir pour l'U. A. G. de collaborer, sous réserve d'une loyauté réciproque, avec les représentants des associations d'anciens combattants appartenant à toutes les nations qui ont participé à la guerre de 1914, pour travailler en commun à l'instauration d'un esprit nouveau destiné à effacer les causes de conflits meurtriers entre nations civilisées ainsi qu'à l'élaboration d'une paix stable et à l'amélioration du sort particulier des victimes de la guerre,

« Proclament avec leur fervent amour de la justice, leur profond attachement à la paix internationale, approuvent le principe de la prochaine Conférence qui doit se réunir à Luxembourg sur l'initiative de la F. I. D. A. C., et de toutes les manifestations analogues,

« Félicitent le président de l'Union pour l'attitude qu'il a observée à Genève, et font confiance au Conseil d'administration et au Bureau de leur groupement, pour mener à bien la réalisation des buts ci-dessus définis. »

Ont voté contre : Biray, Brice, Cère-Labourdette, Evrat.

Abstentions : Brusson, Thuilliez.

La motion Bloncourt est adoptée.

5° *Vœux présentés par les trois Commissions ayant précédé l'Assemblée générale.*

Pension de reversion :

« L'Assemblée générale fait confiance à son Conseil d'administration pour que la pension de reversion soit accordée aux veuves de grands mutilés quelle que soit la date du mariage, à condition que le mariage ait duré un an ou qu'il ait été rompu par la mort accidentelle de l'époux, ou qu'un enfant soit né ou conçu du fait de ce mariage.

« Elle demande, en outre, que la pension de reversion soit égale à la pension d'une veuve de guerre. »

Adopté à l'unanimité.

Pupilles de la Nation :

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, émus du retard apporté par le Sénat pour l'adoption de la loi votée par la

Chambre des Députés, le 28 juin 1923, en faveur des Pupilles de la Nation, fait confiance au Conseil d'administration pour faire aboutir dans les délais les plus rapides cette revendication que l'Assemblée générale considère comme une des plus urgentes. »

Après une discussion à laquelle prennent part : le président, Bardoux, Gudefin, Lauté,

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Pension des ascendants :

« L'Assemblée générale demande au Conseil d'administration de continuer ses efforts en vue d'obtenir du Parlement, l'assimilation des ascendants des mutilés 100 %, article 10, aux ascendants des tués à l'ennemi. »

Adopté à l'unanimité.

Pensions des aliénés :

L'Assemblée générale demande la suppression de l'article 55 et l'application de l'article 64 en faveur des mutilés de guerre atteints d'aliénation mentale.

Adopté à l'unanimité.

Soins médicaux :

« L'Assemblée générale fait confiance au Conseil d'administration pour qu'il rappelle au ministre des Pensions le rapport déposé par l'Union, tendant à obtenir la gratuité complète des soins médicaux et pharmaceutiques en faveur des Aveugles de Guerre.

« L'Assemblée demande, d'autre part, que les yeux à double coque soient délivrés comme précédemment, deux fois dans l'année. »

Adopté à l'unanimité.

Transports :

a) Transports en Commun de la Région Parisienne :

« L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration continue ses démarches pour l'obtention de vingt cartes de priorité qui seraient déposées au siège du groupement et mises à la disposition des Aveugles de Guerre de passage à Paris, cartes qui leur donneraient les mêmes avantages que ceux des Aveugles de Guerre habitant la région parisienne. »

b) Transports en Chemins de fer :

« L'Assemblée générale prie son Conseil d'administration de demander à la Commission des Chemins de Fer, qu'une réduction soit accordée pour les enfants voyageant avec leur père, obligé de les

emmener lorsqu'il voyage, ce qui leur procure une dépense supplémentaire. »

Adoptés à l'unanimité.

Décorations :

a) « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, constatant qu'un certain nombre d'Aveugles de Guerre, anciens combattants du front, ne sont pas encore décorés, demandent à M. le Ministre de la Guerre que la loi Miellot soit interprétée plus largement. »

b) « L'Assemblée générale s'associe à l'Amicale des Aveugles de Guerre de l'Est pour que des démarches soient entreprises en vue de la création d'un insigne distinctif pour les Aveugles de Guerre Alsaciens-Lorrains ayant servi involontairement dans les rangs de l'armée allemande. »

Adoptés à l'unanimité.

Relations intérieures :

- a) Franceville ;
- b) Prêts ;
- c) Salle de massage ;
- d) Maison de retraite ;
- e) Caisse d'entr'aide.

a) Franceville :

« L'Assemblée générale fait confiance au Conseil d'administration et au Bureau, et lui donne toute latitude pour procéder aux améliorations nécessaires ainsi qu'à l'entretien des pavillons de Franceville et de la Maison de l'Aveugle. »

b) Prêts :

1° Prêts pour construction de maisons individuelles :

« Adjonction d'un paragraphe annexe au règlement des prêts pour construction, permettant d'étendre le bénéfice de ces prêts aux demandes formulées par les camarades obligés d'apporter des réparations à leur maison. »

« Ces prêts sont consentis aux mêmes conditions que les prêts pour construction ; le maximum en est de 2.000 francs et ne peut être, toutefois, consenti que dans la limite des disponibilités des sommes affectées au chapitre des prêts pour construction ou achat de maison ; la priorité devra toujours être gardée à ceux-ci. »

« Pour ces prêts ne dépassant pas 2.000 francs, l'Assemblée

générale laisse la Commission juge d'accepter d'autres garanties remplaçant l'hypothèque. »

2° Prêts exceptionnels :

« L'Assemblée générale décide, en raison des faibles disponibilités de la caisse, des abus qui se sont produits dans les demandes peu justifiées et des retards apportés à quelques remboursements, de remplacer la dénomination des prêts d'honneur, en « prêts exceptionnels », qui correspond mieux au caractère que l'Union tient à donner à ces prêts. »

Adoptés à l'unanimité.

c) Salle de massage :

« L'Assemblée générale accepte, en principe, la succession de l'Œuvre des Masseurs Aveugles, et l'installation d'une salle de massage, qui rendra des services certains à nos camarades masseurs de la région parisienne, en même temps que dans un but de propagande générale. »

d) Maison de Retraite :

« Le Bureau étudie quel pourrait être, pour les Aveugles de Guerre, le besoin de création d'une Maison de Retraite. »

e) Caisse d'Entr'aide :

« L'Assemblée générale donne mandat au Conseil et au Bureau d'étudier les possibilités d'organisation d'une Caisse d'Entr'aide ou en quelque sorte d'assurances mutuelles au profit des veuves et des orphelins de nos camarades décédés. »

Magasin. — L'Assemblée générale décide d'abaisser le pourcentage prélevé sur les marchandises exposées par les camarades au magasin de vente à 2,50 % pour les expéditeurs de province et à 5 % pour ceux de Paris.

Adopté à l'unanimité.

6° *Indemnisation des administrateurs de province.*

« L'Assemblée générale décide, pour l'exercice 1926-1927, que les administrateurs de province venant à Paris pour assister au Conseil d'administration, seront indemnisés de leurs frais de déplacement. »

Ont voté contre : Brice, Céré-Labourdette, Tihon, Vaxelaire.

Abstentions : Biray, Boudant, Broussier, Chomarat, Evrat, Gudefin, Lagarde, Marie, Peuchamiel, Riou, Robert, Rousseau, Sabier, Seguin.

Le vœu est adopté.

7° *Projet de budget pour l'exercice 1926-1927.*

Lecture du projet ci-dessous :

RECETTES :

Cotisations membres adhérents.....	17.400 francs
Bienfaiteurs, donateurs et associés.....	134.800 —
Subventions	50.875 —
Intérêts argent placé.....	40.825 —
Fonds Maisons de repos Franceville.....	1.000 —
Intérêts sur fonds Kahn.....	600 —
Remboursement des frais du magasin.....	600 —
Remboursement des frais de séjour Franceville.....	4.000 —
Remboursement frais chambres U. A. G.....	1.000 —
Groupements régionaux	800 —
Remboursements prêts pour construction ou achat de maison familiale	30.000 —
Remboursements prêts d'honneur	15.000 —
	<hr/>
	296.900 francs

DÉPENSES :

Abonnement au téléphone et provision.....	1.400 francs
Chauffage, éclairage, eau	5.000 —
Personnel	34.000 —
Bulletin	26.000 —
Timbres d'acquit et papier timbré.....	500 —
Frais correspondance	4.000 —
Impôts et assurances (immeuble et personnel).....	7.000 —
Abonnement et entretien Maison de l'Aveugle.....	1.000 —
Propagande	15.000 —
Frais de déplacement des administrateurs et des membres de l'Union.....	12.000 —
Courses	500 —
Fournitures de bureau.....	3.500 —
Bibliothèque, catalogue et journaux.....	1.500 —
Participation au Comité d'Entente.....	500 —
Cotisation à la F. I. D. A. C.....	500 —
Caisse Fraternelle :	
Allocations naissances	30.000 —

Allocations veuves et enfants.....	40.000 —
Secours	10.000 —
Secours sur fonds Kahn.....	600 —
Frais généraux magasin.....	600 —
Fonctionnement des chambres U. A. G.....	1.000 —
Franceville :	
Fonctionnement, entretien, surveillance.....	4.000 —
Aménagement et réparations.....	15.000 —
Prêts pour construction ou achat d'une maison familiale	70.000 —
Dépenses afférentes à ces prêts.....	1.500 —
Prêts exceptionnels.....	10.000 —
Groupements régionaux (convocations et déplacements des délégués).....	800 —
Divers	1.000 —
	<hr/>
	296.900 francs

Après les questions de Charlat et Tihon, auxquels le président fournit les précisions demandées, le projet de budget est mis aux voix. Adopté à l'unanimité.

8° *Elections.*

Lecture du nombre de voix obtenues par les candidats administrateurs.

Membres inscrits	2.155
Votants	1.583
Bulletins blancs ou nuls.....	43
Suffrages exprimés	1.540

Ont obtenu :

Bardoux	1.443 voix
Bertrand	1.437 —
Grillet	1.423 —
Noireaux	1.407 —
Lauté	1.379 —
Fauvel	1.314 —
Derunder	1.270 —
Bois	1.254 —
Muller	1.150 —

Guillam	1.050 —
Amar	651 —
Martin (Paul)	500 —
Barbier	1 —
Beda	1 —
Carudet	1 —
Estienne	1 —
Menstrey	1 —
Polette	1 —

Les camarades :

Bardoux, Bertrand, Grillet, Noireaux, Lauté, Fauvel, Derunder, Bois, Muller, Guillam, ayant obtenu le plus de voix sont élus administrateurs.

Le président félicite les membres du Conseil dont le mandat vient d'être renouvelé ; il souhaite, d'autre part, la bienvenue aux nouveaux élus.

9° *Election des commissaires aux comptes.*

A l'unanimité, l'Assemblée générale demande à MM. Bloch et Mayer de vouloir bien continuer leur mandat dont ils s'acquittent avec tant de désintéressement.

10° *Election de deux commissaires aux statuts.*

Sont élus : Bailly et Saillot.

11° *Divers.*

Céré-Labourdette demande qu'un effort soit fait pour améliorer la situation des aveugles manchots et bi-manchots.

L'Assemblée générale adopte le vœu de Céré-Labourdette.

L'ordre du jour étant épuisé, le président, avant de clore la séance, exprime au nom de l'Assemblée tous ses remerciements aux membres si dévoués du Comité d'action et particulièrement à son président, M. de Traversay, et à Mlle Arbel, vice-présidente.

M. de Traversay, au nom du Comité d'action, remercie le président et l'assure de son activité toujours renouvelée.

En outre, il rend hommage au Bureau de l'Union, en général, et à son président, en particulier, pour leur dévouement à la cause de tous leurs camarades.

La séance est levée à 17 h. 30.

INFORMATIONS



LES DÉLÉGATIONS DE L'UNION

Le lundi 1^{er} novembre 1926, une délégation accompagnée de notre drapeau et composée de plusieurs membres du Bureau, du président du Comité d'action, d'un certain nombre de camarades, ont représenté notre Union à la cérémonie commémorative qui eut lieu à Saint-Louis des Invalides à la mémoire des combattants italiens.



Une cérémonie identique eut lieu, le dimanche 27 novembre, à Sainte-Clotilde, à la mémoire des soldats et marins morts pour la France, où notre Union fut également représentée.



Anniversaire de l'Armistice. — Comme les années passées, un très grand nombre de camarades ont pris part à la cérémonie anniversaire de l'Armistice, qui s'est déroulée avenue des Champs-Élysées et à l'Arc de Triomphe de l'Étoile. Une place d'honneur avait été réservée à nos membres qui défilèrent ensuite en tête du cortège. Comme les années précédentes, les honneurs militaires nous ont été rendus.



Le lundi 29 novembre, un de nos camarades ravivera « la flamme » au nom de l'Union des Aveugles de Guerre.

POUR NOS CAMARADES ALSACIENS-LORRAINS

Le président de l'Amicale des Aveugles de Guerre de l'Est, notre camarade Petitjean a entrepris dernièrement d'actives démarches auprès du Gouvernement pour faire attribuer un insigne distinctif aux Aveugles de Guerre, Alsaciens-Lorrains, ayant involontairement servi dans les rangs de l'armée allemande.

Notre camarade Petitjean avait, en outre, émis un vœu, ratifié à l'unanimité par notre dernière Assemblée générale, demandant que l'Union intervienne à son tour auprès des Pouvoirs publics pour appuyer cette demande.

Les démarches entreprises par notre camarade Petitjean viennent d'être couronnées de succès, et nous publions ci-dessous la lettre qu'il a reçue à ce sujet de M. le Président du Conseil :

« Monsieur le Président,

« Vous avez bien voulu m'exposer tout le prix qu'attacheraient les Aveugles de Guerre, Alsaciens-Lorrains, blessés dans l'armée allemande, à obtenir la délivrance d'un insigne distinctif.

« Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer par ma lettre du 27 octobre dernier, je suis intervenu d'une façon particulièrement instante auprès de M. le ministre de la Guerre pour lui demander l'attribution aux membres de votre Association de l'insigne des blessés.

« Je suis heureux de vous faire connaître que M. le ministre de la Guerre, par une lettre, dont vous voudrez bien trouver ci-joint copie, vient de m'aviser qu'à titre tout à fait exceptionnel, il acceptait que cette catégorie de mutilés soit autorisée à porter l'insigne des blessés de guerre.

« J'avise de cette décision MM. les préfets auprès desquels il appartiendra aux Aveugles de guerre Alsaciens et Lorrains de se mettre en instance pour obtenir la délivrance d'une autorisation de port de décoration.

« Je suis heureux d'avoir pu répondre ainsi au désir que vous aviez bien voulu m'exprimer et je souhaite que cette mesure soit de nature à donner satisfaction à tous ceux de vos camarades qui, servant malgré eux sous l'uniforme allemand, ont été si cruellement atteints.

« Je les prie de trouver dans cette décision la preuve de l'intérêt que leur témoigne le Gouvernement de la République.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération. »

Raymond POINCARÉ.

DE LA PART DES « AMIS DES SOLDATS AVEUGLES »

Nous rappelons aux camarades qu'il est de leur devoir de tenir leurs engagements en ce qui concerne le remboursement des prêts qui leur ont été consentis pour la construction de maisons, les remboursements devant permettre de faire des avances à d'autres camarades.

A VENDRE

A 37 kilomètres de Paris, une maison de campagne, comprenant huit pièces et électricité, un jardinet avec appentis et atelier.

S'adresser à M. Malingre, 4 bis, rue Saint-Sauveur, à Lagny (Seine-et-Marne).

Machine à tricoter, marque « Rectil », serrures combinées, façon métier 8,60 à double rayeurs, entièrement neuve.

Machine Dubied 7,50, état neuf.

Matériel de brossier.

Petit prix.

S'adresser au camarade Fonchy, 12, route de Quinsac, à Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

Un gramophone Pathé (coffret portatif 40—15 fermé) avec morceaux assortis, audition parfaite, écrire au camarade Morand, rue de Guéramé, Alençon (Orne).

PROPOSITION INTERESSANTE

MM. Jauffret-Bonnet & C°, à Salon (Bouches-du-Rhône), offrent un dépôt de leur café torréfié (marque réputée) à nos camarades.

Beaux bénéfices à réaliser sans dérangement.

LETTRE DU CAMARADE LACOTAS

Nous envoyons gratis à tous les lecteurs de l'U. A. G., tarif et échantillons de nos excellents vins de table.

Nous garantissons nos qualités absolument parfaites et tous nos vins rigoureusement naturels.

Prix courants à la fin 1926 :

	Barrique 1/2 barr.	
Vin rouge coteau 1926 9°	490	260
Vin rouge coteau supérieur 1926 10°	520	275
Vin rouge coteau supérieur vieux 10°	535	285
Vin rose supérieur 1926 10°	575	305
Vin blanc Picpoul 1926 10°	590	310
Vin blanc Picpoul vieux 10°	590	310

La barrique ou la 1/2 barrique, fût compris, sur gare de Montpellier, c'est-à-dire transport à la charge de l'acheteur, régie en sus.

Paieement 30 jours net.

QUELQUES CONSEILS DU CAMARADE MORAND

Pour métrer soi-même, acheter un mètre en laiton à dix branches, faire une petite encoche tous les centimètres avec un tiers-point et au milieu de chaque branche, c'est-à-dire tous les cinq cents donner un coup de poinçon. Ce mètre vous permettra de prendre vos mesures rapidement et avec précision, si vos encoches sont bien faites.

Voici, d'autre part, un procédé pour couvrir économiquement et solidement un poulailler, une niche à lapins, un hangar, etc.

Faites votre toit en espaçant vos chevrons ou planches de 35 à 40 centimètres, tendre sur ces chevrons avec des clous de tapissier, une toile d'emballage, sur cette toile d'emballage fixer un treillage (petites ou grandes mailles). Vous fixerez de place en place la toile au treillage pour éviter que votre toile creuse; ensuite, à l'aide d'un gros pinceau, donner un badigeon composé de moitié ciment, moitié sable délayé très clair; donner deux couches semblables, puis faire un mortier toujours par moitié, mais pas trop épais, étendez ce mélange sur vos deux premières couches, à l'aide d'une truelle sans en mettre une trop grosse épaisseur; répétez cette opération une seconde fois.

Ce toit vous reviendra de six à sept francs le mètre carré.

Si votre toit est plein, c'est-à-dire couvert entièrement en planches, vous pouvez sans inconvénient supprimer le treillage.

Le camarade Charmillon, domicilié nouvelle route de Paris, à Montereau (Seine-et-Marne), informe les camarades qu'il est acheteur d'un couteau à chiendent de brossier.

Prière de s'adresser directement au camarade.

Le camarade Fonchy, 12, route de Quinsac, à Saint-Yrieix (Haute-Vienne), nous prie d'informer les camarades qu'il est acquéreur d'un accoupleur d'occasion en bon état.

S'adresser directement à lui.

POUR AUGMENTER VOS REVENUS

Informée des résultats très intéressants obtenus par des groupements d'aveugles étrangers vendant des produits d'usage courant, l'Association Valentin Haüy s'est préoccupée d'assurer les mêmes avantages aux aveugles français. Elle a obtenu pour les aveugles l'exclusivité de représentation pour toute la France d'un produit facile à placer.

Il s'agit d'un produit de blanchissage français vendu en petite boîte appelé Tex qui, ainsi qu'il est attesté par le Conservatoire des Arts

et Métiers, lave automatiquement le linge sans l'user ou l'abîmer et sans qu'il soit besoin de le frotter.

La vente du produit Tex donne aux aveugles belges d'excellents résultats.

L'exclusivité est réservée en France aux aveugles sous condition d'un placement total assez important, auquel il est facile à chacun de participer, en adjoignant cette occupation à sa profession habituelle.

Les conditions, favorables surtout pour la vente aux particuliers, laissent encore des bénéfices intéressants pour la vente aux commerçants.

Pour organiser la vente du Tex, et ultérieurement d'autres produits, vient d'être créé à l'Association Valentin Haüy, avec le concours de M. Pierre Villey, l'Office Valentin Haüy pour la représentation par les aveugles (O.V.H.R.A.).

Certain que vous ne voudrez pas laisser échapper cette occasion d'améliorer votre situation, l'O.V.H.R.A., dont le siège est à l'Association Valentin Haüy (9, rue Duroc, Paris), vous engage à lui demander des renseignements complémentaires.

L'O.V.H.R.A. à l'A.V.H.

9, rue Duroc, Paris (VII^e).

AUX PENSIONNES DE GUERRE

Un décret du 19 octobre 1926 proroge, jusqu'au 31 décembre 1927, les dispositions des décrets antérieurs, accordant la franchise postale à la correspondance adressée, par les pensionnés aux sections départementales des pensions.

En conséquence, jusqu'au 31 décembre 1927, il ne sera pas nécessaire, pour les dits pensionnés, d'affranchir les lettres ordinaires (c'est-à-dire à l'exclusion des lettres recommandées, pneumatiques, etc.) qu'ils enverront à ces organes. Il est rappelé qu'il est, toutefois, indispensable que l'adresse soit mise très exactement.

Pour le département de la Seine, l'adresse à observer est la suivante :

« Section Départementale des Pensions »

10, Quai de la Rapée, Paris (XII^e)

L'ALMANACH DU COMBATTANT

Pour la sixième fois, l'*Almanach du Combattant* se présente à vous.

Le Poilu Paysan qui ornait sa couverture a, cette année, fait place à une composition stylisée où l'on voit le Poilu Inconnu surgir de la dalle sacrée et dominer de sa grande ombre la foule des combattants, des orphelins, des veuves, des vieux parents.

Ce changement est un symbole.

Les Anciens Combattants, dans leur ensemble, sont aujourd'hui réadaptés à leur vie ancienne. Plus que dans les années écoulées, ils peuvent oublier leurs préoccupations particulières pour songer au sort du pays. C'est ce qu'ils ont fait, en juin dernier, quand, tous, d'une seule voix, ils ont mis leur veto au néfaste accord de Washington.

Mais c'est dans le passé que se prépare l'avenir. Notre pays ne peut être grand que s'il garde le souvenir de ses gloires, que s'il vit dans la pensée constante de ses 1.500.000 morts et de Celui qui les représente.

Culte des morts, conscience de la dignité de la France, tels sont les deux pôles de l'action des Anciens Combattants.

Pour que cette action soit efficace, les Anciens Combattants doivent être forts. Henri Pichot, dans son fier langage, nous dira, au début de l'*Almanach*, comment nous devons réaliser entre nous l'union, condition primordiale de cette force.

Les sacrifices de la France lui donnent droit à des égards : 200 Anciens Combattants français et alliés nous diront ce qu'ils pensent des dettes de guerre (on remarquera la présentation curieuse de cette enquête et comment des illustrations amusantes et un « conte pour enfants » égayent la sévérité du texte).

La France d'aujourd'hui est digne de la France d'hier : l'*Almanach* nous dira ce qu'ont fait nos jeunes camarades au Maroc et en Syrie.

Vous trouverez encore, dans l'*Almanach*, des détails inédits sur l'affaire des faux monnayeurs autrichiens; les pages agricoles si appréciées de notre camarade du Plessis; des récits de guerre et d'après guerre dus aux meilleurs écrivains combattants; de remarquables études juridiques par M^e Painvin; des articles variés (Reverrons-nous la guerre? par Hubert-Aubert; La Jeunesse de demain, par le colonel Fabry; La Sorcellerie dans la campagne, par Balleidier; Les Conseils de

guerre; L'Education physique; La Famille, etc.); les livres de l'année; le théâtre de l'année; des recettes; des concours.

Les rédacteurs de l'*Almanach* ont essayé de rassembler tout ce qui peut nous instruire, nous élever, nous distraire; tout ce qui peut fortifier et accroître l'amitié des tranchées. S'ils ont réussi, ne leur refusez pas votre propagande : cette amitié même vous en fait un devoir.

L'ALMANACH DU COMBATTANT

3, place de la Sorbonne, Paris (5^e)

Dans toutes les bonnes librairies : 5 francs.



Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 15 octobre et le 15 novembre une somme de 3.050 francs, se répartissant comme suit:

Naissances	1.000
Décès	1.500
Secours	550
	3.050

Il y a lieu d'ajouter à ces 3.050 francs, une somme de 700 francs pour prêts « exceptionnels » et une somme de 15.000 francs pour prêts de maisons familiales.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 11 demandes de secours, dont 7 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Viard-Gaudin, de Beaufort-sur-Doron (Savoie), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Gilbert, né le 25 septembre 1926.

Notre camarade et Mme Cartoux (Elie), de Vogüe (Ardèche), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Paul, né le 8 octobre 1926.

Notre camarade et Mme Rambeau (Alfred), de Saint-Macaire (Gironde), nous font part de la naissance de leur fils, René, né le 19 octobre 1926.

Notre camarade et Mme Gourion (Louis), de Penhars (Finistère), nous font part de la naissance de leur fille, Yvonne, née le 10 octobre 1926.

Notre camarade et Mme Jeannin (René), de Paris, nous font part de la naissance de leur fille, Renée, née le 21 octobre 1926.

Notre camarade et Mme Genies, de Castres (Tarn), nous font part

de la naissance de leur troisième enfant, Guy, né le 3 novembre 1926.

Notre camarade et Mme Romant, de Cayeux (Somme), nous font part de la naissance de leur petite-fille, Marcelle, née le 10 novembre 1926.

Notre camarade et Mme Cousin, de Logny-Bony (Ardennes), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Thérèse, née le 8 novembre 1926.

Notre camarade et Mme Battesti, de Venaco (Corse), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Dominique, né le 16 octobre 1926.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Chassagny (Théodore), de Curières (Aveyron), nous fait part de son mariage avec Mlle Alice Sebrier, qui a été célébré le 14 septembre 1926.

Notre camarade May, de Bugeat, nous fait part de son mariage avec Mlle Marie-Louise Faugeron, qui a été célébré le 18 septembre 1926.

Notre camarade Lemaire nous fait part de son mariage avec Mlle Alice Wolf, qui a été célébré le 26 octobre 1926.

Notre camarade Cluzeleau, de Limoges (Haute-Vienne), nous fait part de son mariage avec Mme Veuve Frimbaud, qui a eu lieu en octobre.

Notre camarade Corlobe, de Kerpunc-en-Crac'h (Morbihan), nous fait part de son mariage avec Mlle Marie-Anne Le Lan, qui a été célébré le 9 novembre.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Belhomme (Henri), de Breteuil (Oise), décédé le 28 octobre 1926.

Du fils de notre camarade Sadick, de Tunis (Tunisie), décédé le 17 octobre 1926, à un an.

Du fils de notre camarade Loistron, de Coulaines (Sarthe), décédé le 1^{er} octobre 1926, à trois ans.

De la fille de notre camarade Verdier, de Montpellier (Hérault), décédée le 24 octobre 1926, à treize ans.

Du fils de notre camarade Boucher, de Sergines (Yonne), décédé le 20 octobre, à quatre mois.

De la mère de notre camarade Bertrand (Pierre), décédé le 27 mai 1926.

Du père de notre camarade Clément (Jules), décédé le 6 octobre 1926, à soixante-douze ans.

Du père de notre camarade Feutre, de Rethonvillers (Somme), décédé le 11 novembre 1926.

Du père de notre camarade Coulon, de l'Isle-Adam, décédé le 31 octobre 1926, à quarante-cinq ans.

Du beau-père de notre camarade Teyssier (Augustin), de La Combe (Haute-Loire), décédé le 11 octobre 1926, à quatre-vingt-quatre ans.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration

du 30 Octobre 1926

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. Scapini.

Sont présents : Scapini, Courteix, Noireaux, Conan, Grillet, L'Evesque ;

Amar, Bardoux, Bertrand, Bloncourt, Bois, Dufourc, Favret, Fauvel, Laffargue, Lauté, Malgat, Nicolaï, Virot.

Excusés : Arnault, Cabasson, Derunder, Goubin, Izaac, Lagarde, Lallement, Leloup, Toudouri.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au président : Antoine, Goubin, Izaac, Lallement, Toudouri.

A Noireaux : Derunder.

A Favret : Cabasson, Robert.

A Laffargue : Lagarde.

Assistent également à la séance : M. le baron de Traversay, président du Comité d'action ; les camarades Gudefin et Saillot.

1° *Lecture du procès-verbal de la dernière séance.*

Adopté à l'unanimité.

2° *Lecture de la situation financière de septembre.*

Adoptée à l'unanimité.

3° *Lecture d'un projet de budget pour l'exercice 1926-1927.*

A la suite de l'examen général du projet proposé par le Bureau,

le Conseil d'administration, après avoir décidé de porter les indemnités forfaitaires mensuelles du président et du secrétaire général à 300 et à 200 francs, et après avoir fixé les indemnités allouées aux délégués départementaux à 20 francs par jour s'ils sont logés au siège, et à 35 francs par jour s'ils logent en dehors du siège, le Conseil adopte à l'unanimité l'ensemble du projet.

4° Pensions.

Le président annonce au Conseil que la Commission des Finances de la Chambre a adopté, dans sa séance du 29 octobre, sur la proposition de son président, M. Henri Simon, et d'accord avec le Gouvernement, le projet de relèvement de notre allocation 5 bis, de 7.000 à 10.000 francs, incorporé au budget de 1927.

Le Conseil charge son président de transmettre à M. Poincaré, président du Conseil, à M. Louis Marin, ministre des Pensions, et à M. Henri Simon, ses sentiments de vive gratitude pour l'accueil favorable qu'ils ont fait à notre demande, et des marques d'amitié qu'ils nous ont témoignées à cette occasion.

Le capitaine Izaac dépose la motion suivante :

« Le Conseil félicite son Bureau pour l'activité qu'il a su déployer en vue de l'amélioration de notre indemnité spéciale. Il remercie tout particulièrement Scapini et Conan du zèle intelligent dont ils ont fait preuve au cours de l'exercice 1925-1926. »

Adoptée à l'unanimité.

Le président remercie les membres du Conseil de leur esprit de cohésion et de discipline qui a grandement facilité la tâche du Bureau.

5° Conférence de Genève.

Le président rend compte de son mandat à la Conférence de Genève, indique le sens général de cette Conférence dans l'ordre de paix, et rend compte des travaux techniques, principalement en ce qui concerne les Aveugles de Guerre. Il souligne, en outre, l'intérêt qu'il y a pour notre Union d'adhérer à la Conférence Internationale des Anciens Combattants projetée par la F. I. D. A. C. à Luxembourg.

Le président est heureux d'informer, d'autre part, le Conseil d'administration qu'il a été désigné comme membre du Conseil de Direction de la F. I. D. A. C.

Bloncourt dépose ensuite la motion suivante :

« Le Conseil d'administration, après avoir entendu les explica-

« tions fournies par son président sur les travaux de la Conférence Internationale de Genève,

« Affirmant une fois de plus que c'est un devoir pour l'U. A. G. de collaborer, sous réserve d'une loyauté réciproque, avec les représentants des Associations d'Anciens Combattants appartenant à toutes les nations qui ont pris part à la guerre de 1914, pour travailler en commun à l'élaboration d'une paix stable et à l'amélioration du sort particulier des victimes de la guerre,

« Accepte le principe de la prochaine Conférence qui doit avoir lieu à Luxembourg, sur l'initiative de la F. I. D. A. C.,

« Félicite son président pour l'attitude qu'il a eue lors de la Conférence de Genève, et fait confiance à son Bureau pour prendre, au cours des débats préliminaires de la prochaine Conférence, toutes initiatives propres à mettre en œuvre les moyens de réaliser les buts ci-dessus définis. »

Ont voté pour :

Scapini, Courteix, Grillet, Noireaux, Conan, L'Evesque, Amar, Antoine, Bardoux, Bertrand, Bloncourt, Bois, Cabasson, Derunder, Dufourc, Favret, Fauvel, Goubin, Izaac, Lallement, Lauté, Malgat, Robert, Toudouri.

Abstentions :

Arnault, Laffargue, Lagarde, Leloup, Nicolai, Virot.

Nicolai explique que, malgré son abstention, il donne son approbation à la partie technique de ces conférences.

6° Admission de nouveaux membres.

Quinquis : 100 %, titre définitif ;

Teissier (Emile), 100 %, article 10, titre définitif ;

Chavet, 100 %, article 10, titre provisoire ;

Benkhelifa (Feghoul), qui avait eu précédemment sa pension rejetée, vient de l'obtenir à nouveau par jugement du Tribunal des Pensions, en date du 23 février 1926, à titre provisoire :

Valdant, 100 %, article 10, titre définitif ;

Goudailler (Lucien), victime civile de la guerre, 100 %, article 10.

7° Questions diverses.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de l'Union Nationale des Combattants nous informant qu'elle a fait célébrer, le dimanche 7 novembre, à l'Eglise Sainte-Clotilde, 23, rue Las-Cases, à onze

heures, un service solennel à la mémoire des soldats et marins morts pour la France.

Lecture est également donnée de l'invitation de l'Associazione Nazionale Combattenti Italiani à la cérémonie commémorative qui aura lieu, le lundi 1^{er} novembre, à dix heures trente précises, à l'Eglise de Saint-Louis des Invalides.

Le Conseil décide de se rendre à chacune de ces cérémonies dans le plus grand nombre possible. M. de Traversay accompagnera ces deux délégations.

D'autre part, le Conseil décide d'inviter tous les camarades de la région parisienne à assister à la cérémonie commémorative du 11 novembre.

8° Nominations de délégués.

1° En vue des élections pour les tribunaux départementaux : Favret et Virot.

2° En vue des élections du Comité de surveillance de l'article 64 : Amar et Bois.

Lettre du camarade Gergaud sur la situation des enfants des grands mutilés.

Le Conseil remet cette lettre pour étude à la Commission des Pensions.

Lettre du camarade H. de Chatillon préconisant la création à l'Union d'un groupement industriel, musical et littéraire.

L'étude de cette proposition est confiée au Bureau.

Dépouillement des bulletins de vote.

Ainsi que les années précédentes, le Conseil, à l'unanimité, mandate M. de Traversay, président du Comité d'action, pour vouloir bien assurer, d'accord avec les membres de ce Comité, le dépouillement des bulletins de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

LEGION D'HONNEUR

Par décret du Président de la République, en date du 30 octobre 1926, rendu sur la proposition du ministre de la Guerre, en application de la loi du 26 décembre 1923, relative à la nomination ou à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre de 100 %.

Vu la déclaration du Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur,

portant que les promotions et nominations des présents décrets sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur.

Les militaires dont les noms suivent titulaires d'une pension d'invalidité à 100 % à titre définitif.

Pour prendre rang du 28 janvier 1926 :

DURAND (Paul-Henri), ex-soldat au 3^e bataillon de Chasseurs à pied.

CAMARADES AYANT CHANGE D'ADRESSE DEPUIS LA PARUTION DES LISTES

BAYOL, au Pas, par Druelle (Aveyron).

MAGUET (François), 16, rue du Sénateur-Gacon, Vichy (Allier).

COUSIN, Logny-Bogny, par Aubigny (Ardennes).

PETIT (André), 15, boulevard Gabriel-Lauriol, Nantes (Loire-Inférieure).

CANEVET (Jean), chemin du Fonteny, Nantes-Chantenay (Loire-Inférieure).

BERNOUX, 9, rue Bugeaud, Paris (16^e).

GERBELLI (Georges), 18, chemin de Vaisieux, Caluire (Rhône).

COUTAREL, rue des Curins, Lizoux (Puy-de-Dôme).

FREIXES (Sauveur), 35, rue Henri-René, Montpellier (Hérault).

GUILLO (Louis), Saint-Jean-Brevelay (Morbihan).

OLIVIER (Pierre), Hôtel Cambrinus, Hazebrouck (Nord).

LABORIE (Gabriel), avenue Marceau, Saint-Céré (Lot).

LATHIERE, au Petit-Mas-Neuf, Landouge (Haute-Vienne).

MARION (Marcel), 16, rue Rigaud, Montpellier (Hérault).

LEMAIRE (Paul), 64, rue Saussure, Paris.

MALESIEUX (Auguste), 27, rue Jean-Macé, Saint-Pol-sur-Mer (Nord).

LE GUEN (Raymond), 14, rue Daru, Paris.

MINIOU (Mathurin), 62, route de l'Hay, Arcueil (Seine).

LUCCHINI, Ecole de Garçons du Chemin Yusuf, Alger (Algérie).

MAY (Joannès), Bugeat (Corrèze).

SEURY (Henri), rue des Jardins, Avesnelles (Nord).

PLATEAU (André), route d'Orléans, Saint-Denis-l'Hôtel (Loiret).

VINCENT (Jules), Etaules, par Plombières (Côte-d'Or).

SOMPROU (Paul), 3, rue des Perchamps, Paris.

LE TEUFF (Julien), Bourg-de-Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

Imp. Dubois et Bauer, r. Laffitte, Paris. — 1926.

Le Gérant : DECOËNE.

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI; vice-présidents : COURTREIX, GRILLET, NOTREBAUX.
Secrétaire général : CONAN.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CABASSON,
DERUNDER, DUFOURC, FAUVEL, FAVRET, GOUBIN, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE, LA-
GARDE, LALLEMENT, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI, ROBERT (Maurice), TOU-
DOURI, VIROT.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur;
M. le BARON DE TRAVERSAY, Président;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente;
M. MEYNADIER, Vice-Président;
M. OSCAR BLOCH, Secrétaire adjoint;
M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union »;
M. Marcel BLOCH.
Mme BROQUIN.
M. CHEFFER.
M. Pierre CHÉROT.
Mme CHEVALIER.
Mme CONTAMIN.
M. DUBRANLE Inspecteur des Ecoles de Rééducation.
Mlle JÀLAGUIER.
Baronne DE GROTHUSS-GERNANDT.
Mme HENRI.
Mme KALT.
Mme L'EVESQUE.
Mme LÉVY-WISS.
M. MAYER.
Mme MEYER.
Mme MUS.
M. PASCAL.
D^r SCHNEIDER.
M. le Colonel de Traversay.

Liste des Donateurs

Mme Ancelle, à Paris, 10 fr. — M. Parent, de Villerupt, transmis par la « Sidi Brahim » du Canton de Longwy, 98 fr. 60. — Mme la marquise de Villedeuil, à Madrid (Espagne), 100 fr. — M. Metral, à Lyon, 10 fr. — M. Sabatier d'Espeyran, à Paris, 200 fr. — Anonyme N° 23.706, transmis par la Banque Seligman, à Paris, 1.000 fr. — Mme Paul Rousset, à Paris, 300 fr. — Compagnie d'Assurances « Yorkshire », à Paris, 200 fr. — Une « Bourguignonne », 20 fr. — Anonyme N° 23.717, 30 fr. — Fédération Française de Boxe, un tiers de la bourse du boxeur Harry Drake, lors de son match, le 23 mars 1926, contre Paolino, 2.921 fr. 30. — Société « S. A. D. A. C. », à Paris, 500 fr. — Mme Mus, à Hanoï (Tonkin), 708 fr. 20. — Société des Forges de la Providence, à Rehon, transmis par la « Sidi Brahim » de Longwy, 200 fr. — M. Scheidecker, à Muttersholz (Bas-Rhin), 42 fr. — Mme Ringaud, à Lyon, 30 fr. — Les Lecteurs de la Bibliothèque Municipale, 12, rue Titon, à Paris, 61 fr. — « Une Beauceronne », 50 fr. — Mme Jacques Helft, à Paris, 200 fr. — M. Cornu, de Pont-sur-Yonne, 40 fr. — Mme Bouillon-Provençal, à Tournus (Saône-et-Loire), 100 fr. — M. Keisler, à Paris, 2.500 fr. — Mme Portier, Saint-Cyr-en-Bourg (Maine-et-Loire), 10 fr.

